

Jubiläumsschrift
Publication commémorative
Pubblicazione commemorativa

Lukas Gschwend Karin Ingber Stefan Wehrle

150 Jahre Schweizerischer Juristenverein

1861-2011

Avec des remarques critiques de Jean-Philippe Dunand Con un commento critico di Roy Garré

Publiziert mit finanzieller Unterstützung der Schweizerischen Akademie für Geisteswissenschaften.

La présente publication a bénéficié d'un soutien financier de l'Association suisse des sciences humaines et sociales.

La presente pubblicazione è stata realizzata con il contributo dell'Accademia svizzera die scienze morali e sociali.

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften Académie suisse des sciences humaines et sociales Accademia svizzera di scienze morali e sociali Academia svizra da scienzas moralas e socialas Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



ISBN 978-3-7190-3115-2 ISSN 0254-945X

© 2011 by Helbing Lichtenhahn Verlag, Basel

Alle Rechte vorbehalten. Die Zeitschrift und ihre Teile sind urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung in anderen als den gesetzlich zugelassenen Fällen bedarf der vorherigen schriftlichen Einwilligung des Verlages.

AVANT-PROPOS

Fondée le 7 juillet 1861 à Lucerne, la Société suisse des juristes a 150 ans aujourd'hui: *Man muss mit allen Glocken läuten!* Il ne s'agit pas seulement de célébrer un siècle et demi d'existence: tout membre de la SSJ (osons le dire: tout juriste suisse) peut se réjouir de cette belle fidélité aux buts poursuivis par cette association chère à nos cœurs: «faire progresser en Suisse la science du droit», «établir et maintenir entre les juristes suisses des relations amicales» et «organiser un congrès annuel» (article 1 des statuts).

Les générations de membres qui se sont succédées, les comités qui se sont transmis la flamme et les auteurs qui ont préparé les célèbres rapports ont maintenu avec une constance remarquable ces idéaux, de congrès en congrès, d'assemblée générale en assemblée générale et de rapport en rapport.

Ils ont également su préserver une valeur capitale: l'indépendance. La SSJ est indépendante: elle n'est ni l'association d'un parti, d'une religion ou d'une faction, ni un groupement professionnel, ni non plus centrée sur une seule branche du droit. Elle n'est pas même limitée par les confins du droit suisse, puisque ses statuts prescrivent – prudemment – qu'elle «peut prendre en considération d'autres ordres juridiques». L'indépendance par la curiosité intellectuelle et la diversité des intérêts, voilà l'un des secrets de la longévité et du succès de la SSJ.

Pour marquer dignement cet anniversaire impressionnant, le Comité actuel a souhaité publier une étude sur l'histoire de la SSJ. Il en a confié la rédaction au professeur Lukas Gschwend, qui s'est adjoint deux co-auteurs, Karin Ingber et Stefan Wehrle. Dans la tradition du plurilinguisme de la SSJ, cette recherche est suivie des remarques critiques de Messieurs Jean-Philippe Dunand et Roy Garré. Le Comité est aussi heureux que reconnaissant de pouvoir ainsi remettre à ses membres une publication commémorative qui fera date.

La plus vive reconnaissance du Comité de la SSJ s'adresse également aux personnalités qui ont accepté chaleureusement d'être membres du Comité d'honneur sous le haut patronage duquel les festivités du 150^e anniversaire de la SSJ se dérouleront: quelle belle preuve d'estime pour notre société!

Le Comité souhaite en outre remercier les membres – ils sont plus de 3000 – qui composent la SSJ: par leur diversité, leur fidèle bienveillance envers nos manifestations, leur intérêt pour le droit et leur amical – autant que généreux – soutien, ils font vivre notre société, en sont l'âme et le cœur.

Enfin, la gratitude du soussigné va aussi aux membres du Comité: Regula Kägi-Diener, vice-présidente de la SSJ et professeure à l'Université de Saint-Gall, Dominique Brown-Berset, avocate à Genève, Luca Marazzi, Juge au Tribunal fédéral à Lausanne, Caterina Nägeli, avocate à Zurich, Vito Roberto, professeur à l'Université de Saint-Gall, Christian Schwarzenegger, professeur à l'Université de Zurich et Christian Friedl, qui assure le secrétariat.

Lunga vita alla Società svizzera dei giuristi!

Genève, le 7 juillet 2011

Bénédict Foëx, président

Inhaltsübersicht / Sommaire / Sommario

Avant-propos	
Bénédict Foëx	5
150 Jahre Schweizerischer Juristenverein (1861–2011)	
Lukas Gschwend/Karin Ingber/Stefan Wehrle	9
La diffusione di una cultura scientifica del diritto in Svizzera. Il ruolo della Società svizzera dei giuristi	
Roy Garré	189
D'une codification à l'autre: le rôle de la Société suisse des juristes dans l'unification du droit suisse	
Jean-Philippe Dunand	213